

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 MAI

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Aux stations où l'on ne fait que s'arrêter, comme à Lunel ; à celles où l'on déjeune, comme à Nîmes ; à celles enfin qui servent de gîte d'étape, comme Montpellier, c'est toujours le même défilé des autorités civiles et militaires, la même série de discours.

Cela devient fatigant, par une monotonie qui finit par engendrer le baillement.

Jusqu'aux boutonnières des spectateurs qui baillent pour recevoir les décorations dont M. Carnot se montre si prodigue.

Il n'y aurait rien à signaler de remarquable touchant le passage du Président à Nîmes, si les journaux républicains ne faisaient grand bruit de la mesure que S. G. M<sup>r</sup> Gilly a cru devoir prendre à cette occasion : M. Carnot arrivant un vendredi, le vénérable évêque a dispensé du maigre ses diocésains.

Les républicains raillent cette décision ; ils en font des gorges chaudes. Hé ! messieurs, c'était pourtant bien naturel. Songez qu'on a permis l'usage du gras dans toute la chrétienté, quand la néfaste *influenza* nous a rendu sa triste visita.

Montpellier, 25 mai.

Les fêtes du sixième centenaire de la fondation de l'Université de Montpellier ont eu un éclat magnifique et ont été favorisées par un temps superbe.

Le Président de la République, arrivé vendredi, est reparti ce matin, mais les fêtes vont continuer.

Très réussies comme ordonnancement, elles ont attiré une foule énorme des villes voisines et de la campagne.

Même dans le cortège officiel, on a beaucoup remarqué la rareté des cris de : « Vive la République ! » Sur le parcours du Président de la République, n'ont retenti que les cris répétés de :

- Vive Carnot !
- Vivent les canaux du Rhône !

La politique n'a pas joué de rôle dans les manifestations et la fête a conservé le caractère universitaire inspiré par les souvenirs historiques.

Son plus grand éclat a été dans la solennité religieuse, présidée par M<sup>r</sup> de Chabrières à la cathédrale, en présence de tous les hauts fonctionnaires de l'enseignement, des autorités militaires et de la haute société de Montpellier, et dans le défilé imposant devant le Président de la République de l'association des étudiants des facultés auxquels s'étaient jointes les délégations de toutes les universités de l'Europe suivies de tous les professeurs revêtus des costumes et insignes de l'Université de Montpellier.

Les fêtes doivent se terminer aujourd'hui par un cortège historique en costumes du seizième siècle dans lequel doivent figurer six cents personnes et trois cents chevaux.

Le cortège historique s'est développé devant une foule immense. Il a parcouru les principales rues de Montpellier, recueillant

sur son passage des vivats et des applaudissements.

Les détails de cette exhibition archaïque, rappelant la plus brillante période de la Renaissance, sont de la plus rigoureuse exactitude.

Quatre chars représentant les unités principales, le char Rabelais, le char de l'agriculture, le char de la vieille ville, le char symbolique des siècles absolument réussi, avec toutes les illustrations qui ont fait et ajouté au renom de la Faculté ; enfin, le char de la Charité, construit par le 2<sup>e</sup> génie, symbolisant l'humanité.

Montpellier, 25 mai.

Le président de la République et les ministres sont partis de Montpellier ce matin à huit heures.

Il n'y aura de réception officielle qu'à Mouchard, le dernier arrêt avant Besançon.

Besançon, 25 mai.

Ce matin a eu lieu l'ouverture des Expositions d'horlogerie et d'apiculture.

Vers une heure, les députés du Doubs et les autorités du département ont pris le train pour se rendre à Mouchard, limite du département, où ils ont attendu le Président de la République.

A deux heures, les sociétés de gymnastique ont défilé sur le terrain de manœuvres de Chamars.

Le Président de la République est arrivé à Besançon à 6 heures 1/2.

Un banquet de huit cents couverts, présidé par M. Beauquier, député, a été donné au Lycée.

La journée a été terminée par une grande fête de nuit à Chamars.

Le dernier cri de la flatterie opportuniste :

« La République française annonce la publication d'un journal spécial, *Carnot-Journal*, consacré à ces fêtes mémorables. »

Ce pauvre M. Carnot, ses courtisans ne peuvent donc pas le laisser voyager tranquillement ? Il est correct, c'est entendu ; mais trop de fleurs vraiment, trop de fleurs.

Fêtes mémorables, *Carnot-Journal*, c'est de l'exagération et cela frise le ridicule. Que ses amis y songent.

INFORMATIONS

La commission du budget a examiné le budget des cultes. Contrairement à ce qui avait lieu les années précédentes, aucun débat ne s'est engagé sur la question de principe, celle de savoir s'il fallait ou non maintenir le budget des cultes.

M. Camille Pelletan s'est borné à déclarer qu'il persistait à être partisan de la suppression du budget des cultes, mais qu'il n'en ferait pas la proposition, la composition de la commission laissant prévoir que cette proposition serait certainement rejetée.

On a donc procédé à l'examen des divers chapitres de ce budget qui ont été successivement adoptés dans les conditions où ils étaient présentés par le gouvernement.

Le rapporteur, M. Leygues, concluait d'ailleurs à l'acceptation des chiffres du gouvernement.

LE CRÉDIT FONCIER

Il est inexact que les inspecteurs des finances chargés de l'enquête sur le Crédit foncier aient donné leur démission.

Le *Gaulois* mentionne le bruit d'après lequel MM. Mézières, Pasteur et Jules Simon se retireraient du Conseil d'administration, comme étrangers aux choses de la finance et ne voulant pas prolonger, dans cette situation délicate, l'exercice de fonctions qui ne sont pas purement honorifiques.

Cette nouvelle est absolument inexacte.

LES INJURES DE LA PRESSE

M. Reinach, dans son discours de mardi, s'est plaint du ton d'une certaine presse et s'est voilé la face en citant, ou plutôt en ne citant pas — par respect, disait-il, pour ses auditeurs, — quelques-unes des expressions relevées par lui. Or, on s'est amusé à relire le discours de M. Reinach. En parlant de la presse, l'orateur s'est servi des expressions suivantes :

- Folliculaires,*
- Misérables insulteurs,*
- Bouche d'égout,*
- Cloaque,*
- Bavures immondes,*
- Sales injures,*
- Plumitifs,*
- Feuilles de chou des départements,*
- Feuilles de boue de la capitale,*
- Histrions, etc...*

M. Reinach n'avait pas si tort qu'on le croyait. Il montre, par son exemple, dans quel ignoble vocabulaire puisent certains publicistes.

ÉLECTIONS DE DIMANCHE

Dimanche, il y a eu élection sénatoriale dans le département de l'Yonne.

M. Coste, conseiller général républicain a été élu à un second tour de scrutin contre M. Milliaux, également républicain.

Même jour, élection législative dans la deuxième circonscription de Nice.

M. Borriglione, démissionnaire, a été réélu sans concurrent.

CONFLIT A TERRE-NEUVE

On mande de Saint-John (Terre-Neuve) : « Le capitaine du bâtiment de guerre français, stationné dans la baie de Saint-Georges, a ordonné aux pêcheurs anglais de retirer leurs filets, en leur défendant de continuer la pêche. Le capitaine du croiseur anglais n'ayant pas voulu intervenir, les habitants ont tenu un meeting dans lequel ils ont décidé de ne payer aucun impôt jusqu'à ce qu'ils aient reçu satisfaction et qu'ils soient dédommagés de leurs pertes. »

« A Saint-Jean, ces nouvelles ont produit une grande sensation ; par ordre du gouverneur, M. Emerald se rend sur les lieux où le conflit vient de se produire. »

Autre dépêche de Saint-John :

« La ville est en effervescence. Un vaisseau de guerre français est entré dans la baie de

Saint-Georges et a débarqué une compagnie de matelots, en tenue de campagne. Cette opération est considérée par la population comme une véritable invasion du territoire britannique.

« L'officier de service français a commandé à tous les pêcheurs terre-neuviens de cesser immédiatement la pêche, sous peine de se voir confisquer tous les filets trouvés sur leurs bateaux de pêche. »

LES INSTITUTEURS

ET LES ENTERREMENTS CIVILS

Nous lisons sous ce titre dans la *Revue* du diocèse d'Annecy, du 16 mai :

« Mardi, 6 de ce mois, on procédait, dans la commune de Douvaine, à une sépulture civile. Le défunt était un de ces chrétiens assez malheureux pour avoir renié tous les engagements de son baptême. Il avait lui-même désiré que sa fin fût conforme à toute sa vie : nous ne saurions donc nous plaindre en aucune manière de ce qu'il n'a point reçu les honneurs que l'Eglise réserve à ses enfants fidèles.

« Mais voici un point sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs et de tous les catholiques. — Les instituteurs des communes voisines avaient été convoqués à cette sépulture ; pour s'y rendre, ils ont dû abréger la durée de la classe de l'après-midi.

« Or, le défunt était un citoyen n'occupant aucune fonction publique, élective ou autre ; sa seule notoriété consistait dans sa passion d'outrager ce que les catholiques respectent. Les instituteurs ont donc été convoqués à cette sépulture uniquement parce qu'elle était civile.

« Mais qu'est-ce donc qu'une sépulture civile, dans la pensée de ceux qui la choisissent et qui y assistent ?

« C'est un acte public de mépris pour la religion. — Et c'est pour ce motif que les vrais chrétiens s'abstiennent d'assister à la sépulture civile même de leurs proches, ainsi que nous en donnions dernièrement des exemples.

« Il y avait donc, dans le canton de Douvaine, ordre d'inviter les instituteurs d'enfants tous catholiques à donner publiquement une marque de mépris pour la religion catholique ; on leur a fait cette invitation, et en des termes tels que tous se sont crus obligés d'y répondre. »

Nous signalons ce fait à tous les catholiques de la Haute-Savoie et de la France.

ÉTRANGER

GUILLAUME II EN DANGER

L'empereur Guillaume vient de courir un grand danger.

On mande de Potsdam, 25 mai :

« L'Empereur a eu un accident de voiture qui aurait pu avoir des suites très graves. Il se rendait, à quatre heures, en voiture qu'il conduisait lui-même, à l'embarcadere des bateaux

à vapeur. Le prince héritier de Saxe-Meiningen était à côté de lui.

Le cheval s'est emporté en sortant du parc. L'Empereur a sauté et est tombé sur le bras droit; la voiture l'a frôlé ou a passé sur lui, d'après une autre version qui paraît être vraie. Au même instant, le prince de Saxe-Meiningen était jeté sur le sol.

Ni l'Empereur, ni le prince ne sont blessés. Ils ont attendu, dans une maison qui se trouve près de l'endroit où a eu lieu l'accident, l'arrivée d'une autre voiture. Ils sont allés ensuite faire une promenade en bateau jusqu'à l'île des Paons.

#### L'AUGMENTATION DE L'ARMÉE ALLEMANDE

Le ministre de la guerre qui avait d'abord réclamé une augmentation de 543 officiers, 82 médecins, 57 officiers payeurs, 34 armuriers et 18,574 sous-officiers et soldats, demande aujourd'hui 58,000 hommes de plus.

Quand la réorganisation militaire rêvée par l'état-major sera accomplie, l'armée allemande comptera en cas de mobilisation 69 divisions réparties en 22 corps d'armée; la France, on le sait, ne dispose que de 36 divisions.

Pour le moment, voici les dispositions qui vont être prises. Les 13 bataillons d'infanterie cantonnés à la frontière russe seront augmentés chacun de 40 hommes; les 4 bataillons de chasseurs d'Alsace de 124 hommes, et ils recevront en outre chacun une batterie de montagne; les 10 régiments de cavalerie d'Alsace seront augmentés de 45 chevaux; on créera un bataillon de pionniers, le 17<sup>e</sup>, et un régiment d'infanterie qui s'installera à Romilly sur la frontière, enfin le 3<sup>e</sup> chevaux-légers bavarois prendra ses quartiers à Dieuze.

Dans quelques semaines, notre division de Nancy sera donc menacée par le corps entier concentré à Metz, par le régiment de Romilly, par les deux de Mohrange et par les deux de Dieuze. Toutes ces troupes sont, on le sait, prêtes à franchir la frontière trois heures après une déclaration de guerre inopinée.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 mai 1890.

Les débuts de la Bourse ont été faibles, puis des achats sont survenus qui ont élevé le 3 0/0 de 89.90 à 90.05. Le 4 1/2 0/0 moins soutenu qu'hier a rétrogradé à 105.95.

Le Crédit Foncier, très attaqué à l'ouverture, a fait 4,320 pour remonter rapidement à 4,335, en hausse sur la veille.

La Banque de Paris reste ferme à 820. L'action de la Banque Nationale du Brésil s'est tenue à 600. Il s'est traité des affaires très importantes sur cette valeur.

La Société Générale s'échange à 472.50; la Banque d'Escompte à 522.50; les Dépôts et Comptes Courants à 600.

Les Fonds Argentins ont progressé par suite de l'amélioration de la situation monétaire de Buenos-Ayres. Les obligations 5 0/0 de la province de Santa-Fé et Chemins Argentins se sont

élevées, les premières à 367.50, les secondes à 409. Elles sont l'objet de nombreux achats au comptant.

Demandes également très suivies sur les obligations des chemins de Porto-Rico à 289 et 290.

L'action des Établissements Eiffel vaut 578.75.

Les Pierrières de Ceylan sont à 55.

L'obligation des Chemins Economiques cote 404.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### SUCCÈS DE L'« HARMONIE SAUMUROISE » A CHOLET

Nos compatriotes viennent de faire une ample moisson de lauriers au grand concours musical de Cholet.

L'Harmonie Saumuroise avait à lutter contre des adversaires difficiles à vaincre, et il a fallu tout le talent dont nos musiciens ont toujours fait preuve.

Du reste, d'après le concert de samedi soir à Saumur, où furent joués les morceaux que l'Harmonie devait faire entendre à Cholet, le succès était d'ores et déjà assuré. Il y a longtemps, en effet, qu'on avait entendu une si parfaite exécution.

Pour la circonstance, nos compatriotes s'étaient mis en frais de coquetterie. Ils s'étaient parés de charmantes casquettes, que leur avait fourni Liverani, dont le bon goût est bien connu.

Voici les prix obtenus par l'Harmonie :

Exécution. — 2<sup>e</sup> division, 2<sup>e</sup> section. — 1<sup>er</sup> prix, grande palme.

Solo. — 2<sup>e</sup> division, 2<sup>e</sup> section. — 1<sup>er</sup> prix, médaille de vermeil.

Concours à vue. — 2<sup>e</sup> division, 2<sup>e</sup> section. 1<sup>er</sup> prix, médaille de vermeil.

Concours d'honneur. — 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> divisions. — 2<sup>e</sup> prix, médaille de vermeil grand module.

Vote du jury pour le prix d'honneur :

Saumur, 40 voix; La Roche-sur-Yon, 41.

Ce soir, à six heures et demie, l'Harmonie Saumuroise ira à la gare chercher sa bannière chargée de ces brillants trophées. Nous sommes assurés qu'un grand nombre de personnes iront saluer nos sympathiques compatriotes.

Honneur à l'Harmonie Saumuroise ! Honneur surtout à son digne chef, M. Goubault !

#### ENCORE UNE DÉPENSE INUTILE

Le vote émis, le 17 mai, par la Chambre des députés a reçu son exécution depuis quelques jours.

A Saumur et dans toutes les communes de l'arrondissement et du département, les électeurs peuvent s'extasier devant l'affiche monumentale contenant le discours prononcé par M.

leurs la chose est simple : si à neuf heures et quart je ne vois pas mes gens, je file, mais sur Nonchancier ; et à son arrivée là-bas, Jude trouvera à qui parler. S'il me trompe, je le démasquerai et je jure qu'il n'épousera pas Hélène.

A neuf heures précises, Mauvrain entra au café Riche.

Ils n'étaient point encore arrivés.

Le quart d'heure de grâce se passe, personne.

— Je suis joué, pensa-t-il, mais à moi la seconde manche et la belle.

Il se leva, paya, puis par une dernière condescendance il attendit encore un quart d'heure.

Il était arrivé à un tel état d'exaspération qu'il sortit du café tout en sueur; il marchait d'un pas rapide. Sa résolution était prise.

— Est-il bête au fond ce jeune homme ! il croit qu'on vient à bout de moi aussi facilement que de mon fils. Mis au pied du mur, le voilà qui avoue. Car ces attermoiments d'abord, ce manque de parole ensuite sont des aveux, le misérable il le payera cher ! l'escroc ! l'infâme !

Il balançait sa canne avec violence ! puis

Rouvier, ministre des finances, en réponse à la question que lui avait posée M. Laur, sur l'emploi des fonds des caisses d'épargne.

Ce n'est pas là une mince dépense, car les dimensions de l'affiche et le nombre de ses exemplaires nécessitent au bas mot un crédit de 50,000 fr. qu'on eût trouvé vingt fois à mieux employer.

Que l'on dise, après cela, que l'on cherche à réaliser des économies !

#### « UNION SAUMUROISE » SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

7<sup>e</sup> Championnat de France. — 1890

Conformément aux instructions du conseil de l'Union des Sociétés de tir de France, nous rappelons aux intéressés que le Championnat de France de 1890 se fera en une épreuve comprenant trois séries fixes de 40 balles chacune à tirer au fusil Gras réglementaire à 200 mètres sur cartons-cibles de 0,80 de diamètre avec visuel noir de 0,50, la cible totale divisée en 10 zones, comptant chacune de 4 à 40 points.

Ce Championnat aura lieu, pour l'Union Saumuroise, au stand de Terrefort, les dimanches 4<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 juin 1890, de 9 heures à 11 heures du matin.

La position des tireurs sera facultative : debout, à genou ou couché. Les tireurs auront la faculté de tirer les trois séries en une ou plusieurs séances à leur choix; mais les 40 balles de chaque série seront tirées consécutivement sans arrêt anormal, sur le même carton-cible et sans quitter le pas-de-tir.

Les tireurs pourront se servir des fusils leur appartenant, dont les modèles sont en usage dans l'armée française, à l'exception du fusil Lebel, mais étant entendu qu'ils seront réglementaires, quelle que soit leur origine de fabrication.

La détente devra supporter un poids minimum de deux kilogrammes.

Les cartouches, rigoureusement réglementaires, seront délivrées par la Société l'Union Saumuroise.

Le tir du Championnat est exclusivement réservé aux tireurs de nationalité française et aux tireurs suisses et belges faisant partie de Sociétés françaises, habitant la France.

Le ministre de la guerre, faisant droit aux doubles propositions de la commission parlementaire, présidée par M. Casimir Perier, et de la commission militaire, présidée par le général de Galliffet, a prononcé la réorganisation du service des remontes.

Les dépôts permanents de Fontenay-le-Comte, Angers, Guingamp, Saint-Jean-d'Angély, Tarbes, Agen, Mérignac, Guéret, Aurillac, Mâcon, Arles et Villers, seront supprimés à la fin de l'année. (Echos de Paris.)

#### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

La première session des examens pour l'obtention des brevets de capacité s'ouvrira à la préfecture de Maine-et-Loire aux dates suivantes :

Brevet élémentaire. — Aspirantes, le 30 juin. Clôture de la liste d'inscriptions le 14 juin.

Brevet supérieur. — Aspirantes, le 7 juillet. Clôture de la liste d'inscriptions le 24 juin.

Brevet élémentaire. — Aspirants, le 17 juillet. Clôture de la liste d'inscriptions le 28 juin.

Brevet supérieur. — Le 24 juillet. Clôture de la liste d'inscriptions le 5 juillet.

La deuxième session commencera aux dates suivantes :

Brevet simple. — Le 13 octobre pour les aspirantes. Clôture de la liste d'inscriptions le 27 septembre.

Brevet supérieur. — Le 20 octobre pour les aspirantes. Clôture de la liste d'inscriptions le 4 octobre.

Brevet élémentaire. — Pour les aspirants, le 27 octobre. Clôture de la liste d'inscriptions le 11 octobre.

Brevet supérieur. — Pour les aspirants, le 3 novembre. Clôture de la liste d'inscriptions le 18 octobre.

#### LES DÉBALLAGES

Nous extrayons du *Journal de Chartres* l'article suivant qui intéresse le commerce saumurois :

On sait que certains commerçants des villes de province ont à lutter contre la concurrence que leur font non seulement les grands magasins de Paris, mais aussi les déballages et les forains.

Contre les premiers, les intéressés ont invoqué la protection du Parlement, et il est question de modifier la législation sur les patentes, de manière qu'on puisse imposer les propriétaires de grands bazars, proportionnellement au nombre de leurs employés.

D'un autre côté, une campagne est ouverte pour arriver à faire disparaître l'inégalité qui existe au point de vue de la taxe des patentes entre les déballages et les commerçants sédentaires.

Ces jours derniers, dans une lettre que la plupart de nos confrères ont reproduite, M. le député de l'arrondissement de Dreux appelait l'attention du directeur général des contributions sur cette question fiscale.

Ceux de nos lecteurs que la chose intéresse seront bien aise d'apprendre que la question est sur le point de recevoir une solution satisfaisante, c'est du moins l'opinion qu'exprime le président de l'Association commerciale et industrielle d'Eure-et-Loir dans une lettre adressée à M. Terrier et dont nous extrayons les passages suivants :

aussitôt en emportant leur part de coups.

Les agents de la paix arrivent. On mène au poste les deux combattants, pour s'expliquer.

M. Martial croyait être immédiatement relâché après avoir donné son adresse.

Mais le commissaire était absent. L'adversaire de M. Mauvrain avait le visage en sang; et, vers la fin, ne se contenant plus, le vieillard avait mis le revolver au poing.

Devant le retard qui se produisait, M. Mauvrain se laissa aller à des récriminations violentes. Il voyait son départ remis au lendemain, il entra en rage, injuria les agents qui le maintenaient avec peine.

Il ne s'apaisa qu'un moment pour dire au secrétaire du commissaire et aux agents :

— Voyons, monsieur, je suis un homme honorable; nous nous sommes battus, soit ! ce n'est pas un crime, laissez-moi partir.

— Pas du tout, vous avez injurié les agents.

— Laissez-moi partir, répéta-t-il d'une voix presque suppliante, si vous saviez ce qui se passe... Non, je vous le demande en grâce, c'est pour éviter un malheur, tenez, je vous donnerai ce que vous voudrez.

Et fouillant dans sa poche, il tira de l'or, des billets de banque.

## La Corbeille de Noces

PAR JEAN LORFÈVRE.

M. Martial Mauvrain dut bien consentir à ce délai; l'affliction de Jude d'ailleurs ne paraissait pas jouée.

A la première heure, le lendemain, il passa rue de Douai. Brizardier le reçut et lui dit :

— Eh bien, la réponse ne s'est pas fait attendre; Santeuil se trouvera ce soir au Café Riche, à neuf heures et demie. Il ne peut plus tôt; mais nous aurons tout le temps. Il y a dix pas de là au cercle en question; la scène je vous répons n'y sera pas longue; nous pourrons commodément prendre le train de onze heures. Avant le départ même, je compte faire encore quelques achats.

Que répondre? M. Martial Mauvrain ne dissimula point sa mauvaise humeur; mais d'un coup d'œil il avait jugé qu'il ne risquait rien.

En effet, en s'en retournant il se disait :

— C'est le dernier délai évidemment; d'ail-

Quant à la situation délicate des commerçants vis-à-vis des déballeurs que vous signalez à l'attention de M. le directeur général, nous sommes heureux de vous faire savoir que l'Association commerciale et industrielle d'Indre-et-Loire s'est depuis longtemps émue des plaintes du commerce et que, reçue en audience particulière par ce directeur, le 21 mars dernier, conjointement avec les syndicats et associations de l'Orne, Loir-et-Cher, Sarthe, Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, elle a obtenu une sorte de satisfaction.

En effet, sur les réclamations que nous lui portions en lui signalant les situations étranges qui se sont produites dans différentes villes au sujet de l'application de la patente à ces déballeurs, M. le directeur des contributions nous a répondu que les règlements sur la matière devaient être interprétés de la façon suivante :

Toutes les fois qu'un déballeur vient s'installer dans une ville quelconque, et y exercer son industrie dans un magasin, quel que soit le temps qu'il y reste, il doit être muni, non pas d'une patente de colporteur ou de marchand forain, mais bien de la patente de la classe correspondante au commerce qu'il exerce pour la ville dans laquelle il se trouve; et s'il vient d'une ville où la patente a été moins forte, soit à cause de la population, soit à cause du loyer, que celle dans laquelle il vient s'installer à nouveau, il doit en solder le complément.

Le contrôle se trouve fait facilement si l'administration donne l'ordre à ses officiers de la police judiciaire de ne tolérer le séjour que lorsque la patente qu'on leur présente est revêtue du visa du contrôleur ou du directeur des contributions de la ville où ils viennent de s'installer.

#### LA PÊCHE A LA LIGNE

Pêcheurs à la ligne, réjouissez-vous ! De nombreuses pétitions demandant au ministre des travaux publics d'avancer d'un jour l'ouverture de la pêche à la ligne s'organisaient partout.

Le ministre n'a pas attendu. Il va donner des instructions pour que les amateurs de pêche puissent se livrer un jour plus tôt à leur plaisir favori.

Donc, on pourra pêcher le dimanche 15 juin.

Pêcheurs à la ligne, réjouissez-vous.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Arthur Gabiller, tonnelier, et Rosalie-Célestine Armange, femme de chambre, tous deux de Saumur.

Emile-Honoré Petit, menuisier, et Eugénie Matrat, couturière, tous deux de Saumur.

Paul Borien, propriétaire, et Clémentine Poisson, propriétaire, tous deux de Saumur.

— Quoi, maintenant, vous voulez corrompre les agents !

Et se jetant sur sa plume, le secrétaire du commissaire dressa procès-verbal pour le nouveau fait.

Quand le commissaire arriva, justice fut vite rendue, les deux adversaires passèrent la nuit au poste.

M. Mauvrain, particulièrement, était sous le coup d'une triple prévention : coups et blessures, outrage aux agents, corruption de fonctionnaires.

Tout le tempérament de M. Martial Mauvrain habilement excité s'était révélé dans cette soirée fâcheuse.

#### IX

Pendant ce temps, Jude Brizardier, qui était parti aussitôt après la visite de M. Mauvrain chez lui, se trouvait sur la route de Nonchancier, où il débarquait largement la veille du mariage comme l'avait exactement calculé M. Martial Mauvrain.

Il avait bien tout réglé avec Santeuil avant son départ de Paris pour y retenir M. Martial qui n'eut point manqué d'exécuter sa menace s'il avait pu arriver à Nonchancier avant la cérémonie.

LOUDUN. — Suicide d'un chef d'escadron de gendarmerie. — Jendi 22 mai, dans la matinée, M. Avenati, chef d'escadron de gendarmerie en retraite, s'est suicidé dans son domicile, à Loudun, en se tirant un coup de revolver.

L'auteur de cet acte de désespoir a profité de l'absence de sa dame, qui était allée à la messe, pour mettre à exécution son sinistre projet.

Cet officier supérieur est l'ancien capitaine-trésorier de la gendarmerie de la Vienne; un peu avant sa retraite, il était chef d'escadron à Melun.

#### LES MALHEURS DE LA « PETITE FRANCE »

Le journal radical *La France* poursuivait la *Petite France*, journal de M. Wilson, qu'elle accusait de concurrence déloyale pour avoir pris son titre, de manière à amener une confusion et lui réclamait 50,000 francs de dommages-intérêts avec la suppression du titre.

Le tribunal de commerce de Tours, après plusieurs remises, a condamné samedi le propriétaire de la *Petite France* à faire disparaître le mot *France* du titre que portera à l'avenir l'organe de M. Wilson et aux dépens pour tous dommages.

Perdre jusqu'à son nom ! il était difficile de finir plus piteusement.

#### UNE ERREUR JUDICIAIRE

##### Experts en écriture confondus

Nous avons entendu souvent des avocats contester la valeur des expertises en écriture.

Il vient de se produire, en Indre-et-Loire, un incident grave qui prouve que MM. les avocats n'ont pas toujours tort.

Rappelons l'origine de cette affaire, qui s'est terminée, il y a quelques jours, devant la Cour d'Orléans.

Au mois de mars dernier, M. Moreau, un honorable habitant de Monnaie (Indre-et-Loire), ancien maire, conseiller municipal depuis vingt ans, fut accusé d'avoir adressé au parquet de Tours une dénonciation contre le brigadier de gendarmerie.

M. Moreau eut beau protester de son innocence, il dut comparaître devant le tribunal correctionnel.

Ce dernier commit trois instituteurs à l'effet d'examiner l'écriture ordinaire de l'inculpé et de la comparer avec celle de la lettre.

A l'audience, le brigadier de Monnaie déposa avec passion contre M. Moreau. Puis arrivèrent les trois instituteurs Marié, Valade et Martineau, qui affirmèrent de la façon la plus catégorique et « à l'unanimité » que la lettre de dénonciation était bien de l'écriture de M. Moreau.

Ces trois pédagogues aussi ignorants que prétentieux avaient développé dans un rapport

de quarante pages les raisons qui avaient entraîné leur jugement.

Le Tribunal, en présence d'un rapport si détaillé et si affirmatif, condamna M. Moreau à un mois de prison et 200 francs d'amende.

Or, deux jours après cette condamnation, à quatre heures et demie du matin, les époux Moreau étaient réveillés.

La femme du gendarme Vinet, de la brigade de Monnaie, venait se jeter à leurs pieds en pleurant, en demandant pardon et déclarant que le véritable auteur de la lettre anonyme était son mari.

Celui-ci en effet, arrivait aussitôt et complétait les aveux de sa femme.

A huit heures du matin, le gendarme Vinet, donnant suite à sa détermination, venait à Châteaurenault se constituer prisonnier au chef-lieu de sa section.

Il était donc démontré que les trois experts étaient de parfaits crétiens.

M. Moreau fit appel du jugement devant la Cour d'Orléans.

M<sup>e</sup> Berlier de Vauplane, avec une grande éloquence et un dévouement digne de tout éloge, a défendu les intérêts de M. Moreau et a demandé pour son client un arrêt non pas seulement d'acquiescement, mais de complète réhabilitation. L'avocat général et le conseiller rapporteur ont fait la même demande, que la Cour a accueillie.

En conséquence, M. Moreau a été proclamé innocent.

Le gendarme sera traduit devant les tribunaux.

Notre confrère le *Journal d'Indre-et-Loire* ajoute :

« Encore un argument de plus contre les experts. Quand donc parviendra-t-on à ne plus ajouter une foi absolue à leurs rapports et à condamner sur leurs dires ? »

« Ce jour-là, la justice aura fait un grand progrès. »

« Nous croyons savoir, en outre, que le jugement rendu par la Cour d'Orléans contient des considérants sévères pour le tribunal de Tours. »

Mais est-ce que les trois pédants d'instituteurs ne mériteraient pas bien le mois de prison qu'ils avaient fait infliger à un innocent ?

#### TRIOMPHE MAÇONNIQUE

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

« Le Conseil municipal de Poitiers était mercredi invité à délibérer sur une demande formée par le conseil de Fabrique de l'église de Saint-Hilaire, tendant à autoriser à relever dans le square, sis près ladite église, une ancienne pyramide érigée à la mémoire de saint Hilaire. »

« L'adjoint lit une demande du président de la Fabrique, qui fait connaître l'histoire du

monument, l'intérêt qui s'y rattache, et insiste sur son caractère décoratif. Son érection n'entraînera aucune dépense pour la ville. »

« Embellir un square sans bourse délier, c'est bien tentant, nous semble-t-il. Ce n'est pas dans les habitudes de nos édiles, qui ont enlaidi à grands frais les abords du Château-d'Eau. Nous leur donnerions un bon point. »

« L'embellissement ! passe, mais bien des oreilles de toutes dimensions se sont dressées au nom de saint Hilaire. Faire quelque chose pour un saint, y songez-vous ? Diable, diable, murmurent les fortes têtes du Conseil, « Des saints, n'en faut plus. »

« M. Guimbaud vint à la rescousse ; à lui de rassembler les troupes et de clore la discussion. Plus lettré que les précédents orateurs, il consent à reconnaître que saint Hilaire n'était pas tout à fait le premier venu, mais cette pyramide ne lui dit rien de bon. Il parle d'aliénation du terrain communal qui, de temporaire, deviendrait définitive, etc., etc., ne croit rien de ce qu'il dit, et conclut au refus de la demande. »

« Le béliet du troupeau l'a rallié : Chataignon qui a attaché le grelot, Dubroëq qui l'a fait sonner, triomphent. Douze conseillers lèvent la main, dont l'adjoint Pasquier, dont l'adjoint Aaren, dont le doux Servant. »

« Saint Hilaire est conspué, la maçonnerie jubilera. »

#### FAITS DIVERS

##### L'OURAGAN DE DIMANCHE A PARIS

Un ouragan d'une violence inouïe s'est abattu dimanche sur le nord et l'ouest de Paris.

La matinée avait été étouffante, bien que le ciel fût resté d'une parfaite sérénité. Vers midi, le ciel a commencé à se couvrir sur plusieurs points, puis d'énormes nuages noirs ont apparu sur l'est, le nord et l'ouest de Paris. Trois orages se formaient en même temps.

A partir d'une heure de l'après midi, des roulements de tonnerre se sont fait entendre, roulement prolongés et ininterrompus.

Vers quatre heures, les trois orages n'en formaient plus qu'un seul ; à quatre heures et demie, il a éclaté.

C'est vers le bois de Boulogne que l'ouragan avait son centre.

La grêle a commencé à tomber, tandis que le vent soufflait en tourbillon. Quelques personnes ont ramassé des grêlons gros comme des œufs de poule. Des arbres du bois de Boulogne ont eu leurs feuilles arrachées.

Circonstance assez curieuse : l'intérieur de Paris n'a que fort peu ressenti l'orage qui paraît s'être concentré sur la partie nord-ouest.

Une réponse ! — Souvent on s'est demandé si MM. les Médecins se servent aussi des Pilules Suisses ; voici un extrait d'une lettre d'un médecin, extrait dont nous garantissons la vérité absolue : « J'ai prescrit les Pilules Suisses dans plusieurs cas intéressants. Chez un vieux Monsieur rebelle à toutes les purgations antérieures, purgations très variées, j'ai obtenu des évacuations très satisfaisantes sans dépasser la dose de trois pilules par jour. Il s'agissait de constipation, avec tenues d'anciens congestions, etc., etc. »

#### Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

JAMBON D'YORK

1 fr. 30 le demi-kilog.

Ce jambon, dont le poids est d'environ 3 kilog., se recommande à tous les amateurs pour sa finesse et son goût exquis.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE  
**Sirop Laroze**  
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL RODET, propriétaire-gérant.

— Ma foi non. Un beau garçon !

— Oui, et qui, dit-on, a le sac.

— Eh, on ne sait pas trop.

— Il est neveu de M. Courmont, le notaire de Chabrinant...

— C'est ce soir qu'on signe le contrat... la servante me l'a dit... ça fait tout un train dans la maison.

— Vous pensez bien !

— Voilà la voiture qui arrive !

On entendait en effet, dans le lointain, les coups de fouet stridents et répétés du conducteur et, quelques secondes après, la lourde voiture, poudreuse, recouverte de sa bâche de toile goudronnée, ses six chevaux fumants et ruisselants de sueur, faisait son entrée dans la cour de l'hôtel au milieu du bruit des grelots.

Le conducteur, un solide gaillard à figure joyeuse, n'était pas encore descendu de son siège que Jude, d'un seul coup d'œil, avait scruté le coupé et l'intérieur.

M. Martial Mauvrain ne s'y trouvait pas.

Jude respira. Mais il ne s'en alla pas aussitôt ; il alluma un cigare et continua de tourner autour de la voiture.

(A suivre.)

Jude, cependant, n'était point sans craintes, il se demandait si Santeuil avait réussi, et pour le cas où l'arrestation de M. Mauvrain n'aurait pas eu lieu ou bien n'eût pas été maintenue assez longtemps il crut devoir aviser d'un autre moyen.

Le soir donc — c'est la veille du mariage — il se rendit à l'hôtel de la Promenade à l'heure où arrive dans la grande cour la voiture de Chabrinant ; il était fébrile, regardant à chaque instant à sa montre, donnant les marques de la plus vive inquiétude.

Si tout à coup de cette voiture qu'il attendait il voyait sortir M. Martial Mauvrain !...

Cette pensée le faisait tressaillir — mais il faudrait bien supporter le choc...

Jude n'était pas seul dans la cour ; une vingtaine de personnes attendaient là, comme lui, l'arrivée du courrier, et comme dans les petites villes un mariage, et surtout un mariage riche, est toujours un événement, tout ce monde qui avait reconnu dans Jude le marié du lendemain, s'entretenait à mi-voix et parlait de lui.

— C'est M. Jude Brizardier ?

— Le fiancé de Mlle Hélène Mauvrain ?

— Sans doute. Ne le connaissiez-vous pas ?

Études de Me V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, Et de Me GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

## VENTE

SUR LICITATION  
En cinq lots  
D'UNE

### MAISON D'HABITATION Avec Dépendances ET DE

Quatre morceaux de terre

Le tout situé commune de Brain-sur-Allonnes.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de Me GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes, le **Dimanche 22 juin 1890**, à 2 heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-six avril mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de M<sup>me</sup> Madeleine Marchand, épouse assistée et autorisée de M. Cuzin, employé, avec lequel elle demeure à Lyon, rue de Sully, n° 69, et de ce dernier pour la validité ;

Demandeurs, ayant Me LE RAY pour avoué,

Contre : M. Charles Denieau, notaire à Allonnes, commis par ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, en date du vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistrée, pour représenter M<sup>lle</sup> Catherine Marchand, autrefois couturière, demeurant à Lyon, actuellement sans domicile ni résidence connus en France,

Défendeur, ayant Me ALBERT pour avoué, Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de Me GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés, indivis entre la dame Cuzin et la demoiselle Marchand, sur les lotissements et mises à prix fixés d'office par le Tribunal.

#### DÉSIGNATION

#### Et mises à prix

Commune de Brain-sur-Allonnes

#### Premier lot

Une maison, située à Bonneveau, composée de deux chambres à cheminée, dont une avec four, greniers au-dessus, couverts en paille, toit à porcs couvert en paille, écurie et cellier en bas côté, couvert en ardoises, terre dans le tenant, le tout contenant environ onze ares, porté au plan cadastral sous les numéros 827, 828 et 829, section E, joignant vers levant et au midi M. Thulasne, vers couchant M. Soyer, vers nord un chemin. Droit au passage sur la propriété de M. Soyer.

Mise à prix : neuf cent cinquante francs, ci. . . . . 950

#### Deuxième lot

Un morceau de terre, appelé les Arthuis, ou Grands-Champs, contenant environ onze ares, porte au plan cadastral sous les numéros 618 p et 618, section D, joignant vers levant M<sup>me</sup> veuve Gouyon, vers midi la grande route de Saumur à Bourgueil, vers couchant M. Roger et vers nord M<sup>me</sup> veuve Denieau.

Mise à prix : cent quarante francs, ci. . . . . 140

#### Troisième lot

Un morceau de terre appelé les Grands-Champs ou le Petit-Bonneveau, contenant environ trente-sept ares, porté au plan cadastral sous les numéros 776 et 777, section E, joignant vers levant M. Millebrand, vers midi le chemin de Bouchet à Allonnes, vers couchant M. Bou'ay et vers nord la route d'Allonnes à Bourgueil.

Mise à prix : six cents francs, ci. . . . . 600

#### Quatrième lot

Un morceau de terre situé aux Arthuis ou Grands-Champs, contenant environ treize ares cinquante centiares, porté au plan cadastral sous le numéro 657, section D, joignant vers levant M. Mary-Gouyon, vers midi la route de Saumur à Bourgueil, vers couchant M. Ferrand et vers nord M<sup>me</sup> veuve Gouyon.

Mise à prix : deux cents francs, ci. . . . . 200

#### Cinquième et dernier lot

Un morceau de terre situé aux Arthuis, contenant environ quatorze ares cinquante centiares, porté au plan cadastral sous le numéro 601, section D, joignant vers levant M<sup>me</sup> veuve Sirotteau, vers midi M. Genty, chemin entre, et vers nord M. Ory.

Mise à prix : quatre cents francs, ci. . . . . 400

Total des mises à prix : deux mille deux cent quatre-vingt-dix francs, ci. . . . . 2.290

S'adresser, pour les renseignements :

1° A Me V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2° A Me GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait, rédigé par l'avoué sous-

signé, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-trois mai mil huit cent quatre-vingt-dix.  
V. LE RAY.  
Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-dix, f. c. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé : L. PALUSTRE.

## VENTE MOBILIÈRE

Le **Dimanche 22 Juin 1890**, à 4 heures, à la propriété de la Varenne, commune de Brain-sur-Allonnes, M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, procédera à la vente des objets mobiliers garnissant cette propriété qui dépend de la succession de M. SEGRISS :

Mobilier de salle à manger, mobilier de salon, mobiliers de 6 chambres à coucher, meubles et ustensiles de cuisine et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A Louer de suite

UNE MAISON  
Située à Saumur, quai de Limoges, n° 21.

S'adresser, pour traiter, à M. GARAU, employé de banque, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (395)

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER.

### A VENDRE

Une jolie petite propriété

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Comprenant : pavillon, cave, pressoir, cellier, jardin, vignes et potager, d'une contenance de 63 ares 96 centiares, le tout en parfait état.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M<sup>me</sup> MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

### A LOUER

Pour le 24 juin 1890

EN TOTALITÉ OU EN PARTIE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 19,

Comprenant : salle à manger, salon, cuisine, 5 chambres à coucher, chambre de domestique, greniers, caves en roc, jardin.

S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé. (385)

A Vendre ou à Louer

POUR LE 24 JUIN 1890

UNE MAISON

Et Dépendances

Sise Grand'Rue, n° 42, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

ON DEMANDE un jeune homme pour apprendre le commerce de la Nouveauté.

S'adresser au bureau du journal.

## Le PINCE-NEZ de l'EXPOSITION

Dernier modèle déposé  
Ne tombant jamais du nez  
le meilleur le plus  
marché 3 f. pratique  
N'achetez aucun pince-nez ni lunettes avant d'avoir vu le Pince-Nez de l'Exposition. En vente chez M. GOUIN (Aux Fiancés), 48 et 50, rue Saint-Jean, à Saumur.

ON DEMANDE pour la Saint Jean prochaine, UN HOMME de vingt-cinq à trente-cinq ans, sachant conduire les chevaux et s'occuper des travaux des vignes et autres cultures ;

Et UNE FEMME veuve, sachant s'occuper des gros travaux de la campagne et de la basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

### GUÉRISON

Certaine et Radicale  
de toutes les  
**Affections de la Peau**  
DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ,  
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,  
HERPES, LUPUS, etc.

SEULEMENT  
PLAIES-ULCÈRES VARIQUEUX  
considérés comme incurables  
par les Médecins les plus célèbres  
Le traitement ne dérange nul-  
lement du travail, il est à la  
portée des petites bourses, et dès le deuxième  
jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste  
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires  
à MELON (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

## OCCASION

A VENDRE un très bel  
AMEUBLEMENT DE SALON  
provenant d'un château des envi-  
rons, et se composant de : 4 canapé,  
2 fauteuils, 4 chaises, le tout en  
très bon état et garni en riche  
tissu. S'adresser, pour visiter, chez  
M<sup>me</sup> RIBAUT, marchande de meu-  
bles, rue Saint-Nicolas. (354)

## BAINS DE MER

Plage de Saint-Gilles-Croix-de-  
Vie (Vendée)

### A LOUER 2 CHALETS

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adres-  
ser au bureau du journal ou à  
M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

## BAINS CHAUDS

De la Loire

QUAI DE LIMOGES

Julien VINCENT

Établissement ouvert tous les  
jours de 6 heures du matin à 9  
heures du soir.

## CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M<sup>e</sup> ROUSSEAU prévient sa  
nombreuse clientèle qu'elle reçoit  
de très bons cidres nouveaux des  
meilleures contrées de Bretagne et  
de Normandie, et à des prix très  
modérés, 48 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen,  
n° 21 bis. (13)

UN ÉCRIVAIN ayant  
preuves désirerait prendre la direc-  
tion d'un journal conservateur en  
province.

## LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à  
Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le  
marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. de  
FRANCOIS, président de la Société  
d'Horticulture du Nord; de MM.  
Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY,  
CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 42 fr. ; 6 mois, 7 francs.

# AVIS

M. PILLET a l'honneur de faire savoir à sa clientèle qu'il tient à sa disposition un instrument destiné à rendre les plus grands services, soit pour soirées musicales ou pour faire danser; cet instrument est le

## Pianista

Le Pianista est un mécanisme entièrement nouveau qui laisse bien loin derrière lui les divers systèmes imaginés jusqu'à ce jour pour donner à tout le monde la faculté de jouer du piano sans être musicien, avec cet avantage de faire de l'EXPRESSION, chose vainement cherchée jusqu'ici et si difficile à obtenir.

Cet appareil s'adapte à tous les pianos, de quel-  
que facture qu'ils soient.

LOCATION

PILLET - BERSOULLÉ — PIANOS & MUSIQUE  
SAUMUR

### Hors Concurrence pour 50 fr. seulement

SERVICE DE TABLE en métal extra-blanc, garanti inaltérable et argenté solidement, com-  
pose de : 12 cuillers baguette 6<sup>e</sup> format, 12 fourchettes 6<sup>e</sup>, 12 cuillers à  
café 6<sup>e</sup>, 1 louche 6<sup>e</sup>, 1 cuiller à ragoût 6<sup>e</sup>, 12 couteaux laines acier fin, 2 pièces service à découper, soit 50  
pièces renfermées en riche et élégant bois, que la Compagnie Générale de Fabricants d'Articles  
de Ménage, 87, rue de Chabrol, à Paris, expédie soigneusement emballé et franco de port dans tous les départements  
contre mandat-poste de 50 FRANCS seulement. — Nota : l'argenterie est garantie pour la durée de  
3 ans, s'en servant tous les jours. — RESTITUTION IMMÉDIATE DE L'ARGENT aux non satisfaits.

## SULFATE DE CUIVRE

1<sup>re</sup> Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : Rue Dailly, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

## ÉPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix sur les Pâtes alimentaires

Vermicelle, Macaroni, Pâtes de Lyon, au lieu de 0,45, le demi kil. 0,40  
Vermicelle, Macaroni, Nouilles, Lazagnes et Pâtes d'Italie, au lieu de 0,55,  
le demi kilog. 0,50.

Les mêmes sortes, en qualité extra de blé dur de Russie, dont nous sommes  
seuls dépositaires, au lieu de 0,60, le demi kilog. 0,55.

Goûtez : la Crème de Marrons « Cèvenole », nouveau dessert, saveur  
exquise des marrons glacés, depuis 0,45 le pot.

Purée de marrons, toute préparée, pour canapé de volaille, veau, etc.,  
et tous usages de cuisine.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR  
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

## BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889,

Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> LARDEUX, coutelier et bandagiste

Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.